



La revue

des cadres de la Police

POLICE

Nouvelle

n° 350 / janvier 2023

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VICTOIRE DU SCSI
NETTEMENT MAJORITAIRE
CHEZ LES CADRES

SYNERGIE : 44,57 %

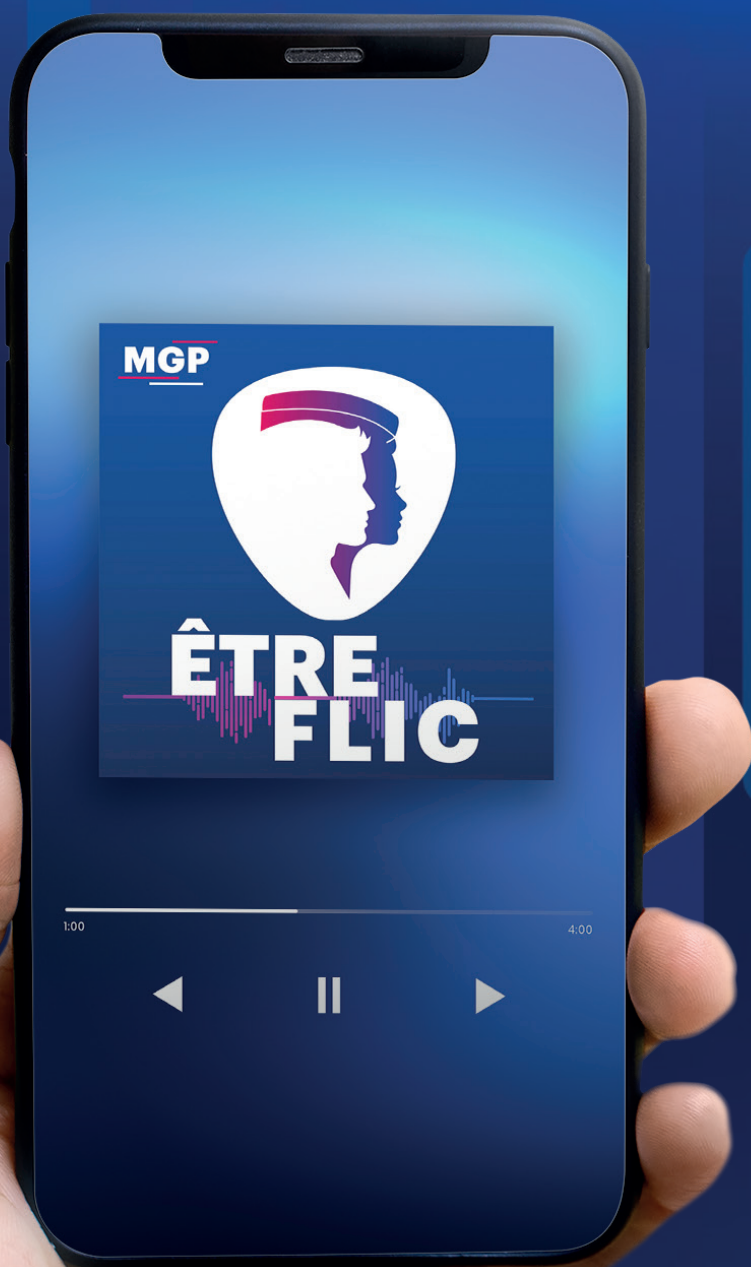
SCSI : 51,59 %

UDOU : 3,44 %

LOPMI : le contenu de la loi de programmation

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ



La MGP présente :

ÊTRE FLIC

“ Le podcast d’un policier à la rencontre d’autres policiers ”



Scannez le QRcode pour écouter
le premier épisode sur
la plateforme de votre choix.





[Christophe ROUGET |
Secrétaire Général du SCSl]

La confiance renouvelée par les officiers au SCSl nous engage

Les débuts d'année marquent traditionnellement le temps des rétrospectives mais aussi de l'anticipation des mois à venir. Je veux d'abord dans cet esprit avoir une pensée émue pour tous les collègues qui nous ont quittés l'année dernière et leurs familles. Victimes du devoir, blessés en service, frappés par le fléau des risques psychosociaux et du suicide, ils ont encore été trop nombreux à payer leur engagement de service public en tant que policiers.

La fin de l'année 2022 a été importante pour notre organisation. Elle a été marquée d'abord par le cinquantième anniversaire du SCSl, célébré notamment lors d'un congrès dynamique à Chambéry. Puis, lors des élections professionnelles en décembre, le SCSl est arrivé à nouveau clairement en tête dans le corps de commandement, majoritaire grâce à votre soutien massif.

Cette confiance est notre fierté. Nous pouvons désormais nous appuyer pendant les quatre années qui viennent sur ce résultat électoral net qui sera l'un des moyens de faire aboutir nos revendications pour les cadres.

La priorité du SCSl dans l'immédiat sera bien de faire respecter par l'État sa parole et les engagements pris à l'égard des officiers de police. Trop

de mesures prévues en loi de finances pour l'année 2022 n'ont toujours pas été concrétisées, faute d'un circuit administratif efficace pour décliner les arbitrages politiques et préparer les textes réglementaires requis. Nous aurons à cœur de travailler pour que les progrès actés dans le protocole signé l'année dernière pour accompagner la LOPMI ne souffrent pas des mêmes retards. Ils doivent commencer à voir le jour dès 2023 et faire l'objet d'un dialogue social soutenu. Jusqu'en 2027, notre ténacité sera sans faille dans ce registre.

Alors que 344 collègues de la 27^e promotion prendront au mois de mars leur premier poste dans le corps de commandement, ce sont 440 officiers qui seront recrutés cette année pour être incorporés à l'ENSP en septembre. Dans le même

temps, les départs massifs en retraite devraient se poursuivre. Ces bouleversements démographiques mettent l'administration au pied du mur. De nouvelles règles sont urgentes pour adapter la gestion du CC et prévoir des déroulés de carrière plus fluides qui répondent aux aspirations des cadres comme aux besoins des services. Le SCSl a saisi le DRCPN pour qu'une réunion à ce sujet soit organisée sans délai.

De même, en matière de temps de travail, le temps d'un premier état des lieux est venu. Après deux années pleines d'application de l'APORTT dans les services, nous devons en dresser le bilan pour les officiers et savoir corriger les dysfonctionnements là où ils ont pu être constatés.

La réorganisation de la police nationale, quant à elle, devait

initialement commencer au niveau national dès le 1^{er} janvier 2023. À l'heure où j'écris ces lignes, son calendrier précis demeure pourtant incertain. Une évaluation étayée des expérimentations menées en Outre-mer comme dans l'Hexagone doit être le préalable à de nouveaux échanges avec les OS. Les rapports des différentes inspections générales (IGA, IGPN et inspection générale de la Justice) missionnées par le ministre de l'Intérieur

seront rendus fin janvier et scrutés attentivement à cet effet. De même, les missions d'information diligentées par les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat rendront leurs conclusions à la même période.

Le SCSi continuera quoi qu'il en soit à distinguer une réforme par filière de la départementalisation totale des services, qui n'est pas souhaitable. Le positionnement des officiers et la préservation

du savoir-faire de chaque métier ne seront pas négociables.

Alors que ces nombreux défis sont devant nous en 2023, vous savez pouvoir compter sur mon énergie et celle de tous les délégués de notre syndicat pour les relever avec vous. J'achève cet éditto en me faisant le porte-parole des équipes zonales et nationale du SCSi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une très bonne année.



Le **SCSI** vous présente ses meilleurs vœux.



 Sommaire

POLICE NOUVELLE

Commission paritaire : 0527 S 05555
ISSN 1961-9294

Tirage : 6 400 exemplaires

Abonnement annuel : 10 € – Prix au numéro : 1 €

Directeur de la publication : Christophe ROUGET

Rédacteur en chef : Christophe ROUGET

Maquette, réalisation, impression :

Compédit Beauregard

Z.I. Beauregard – BP 39 – 61600 La Ferté-Macé

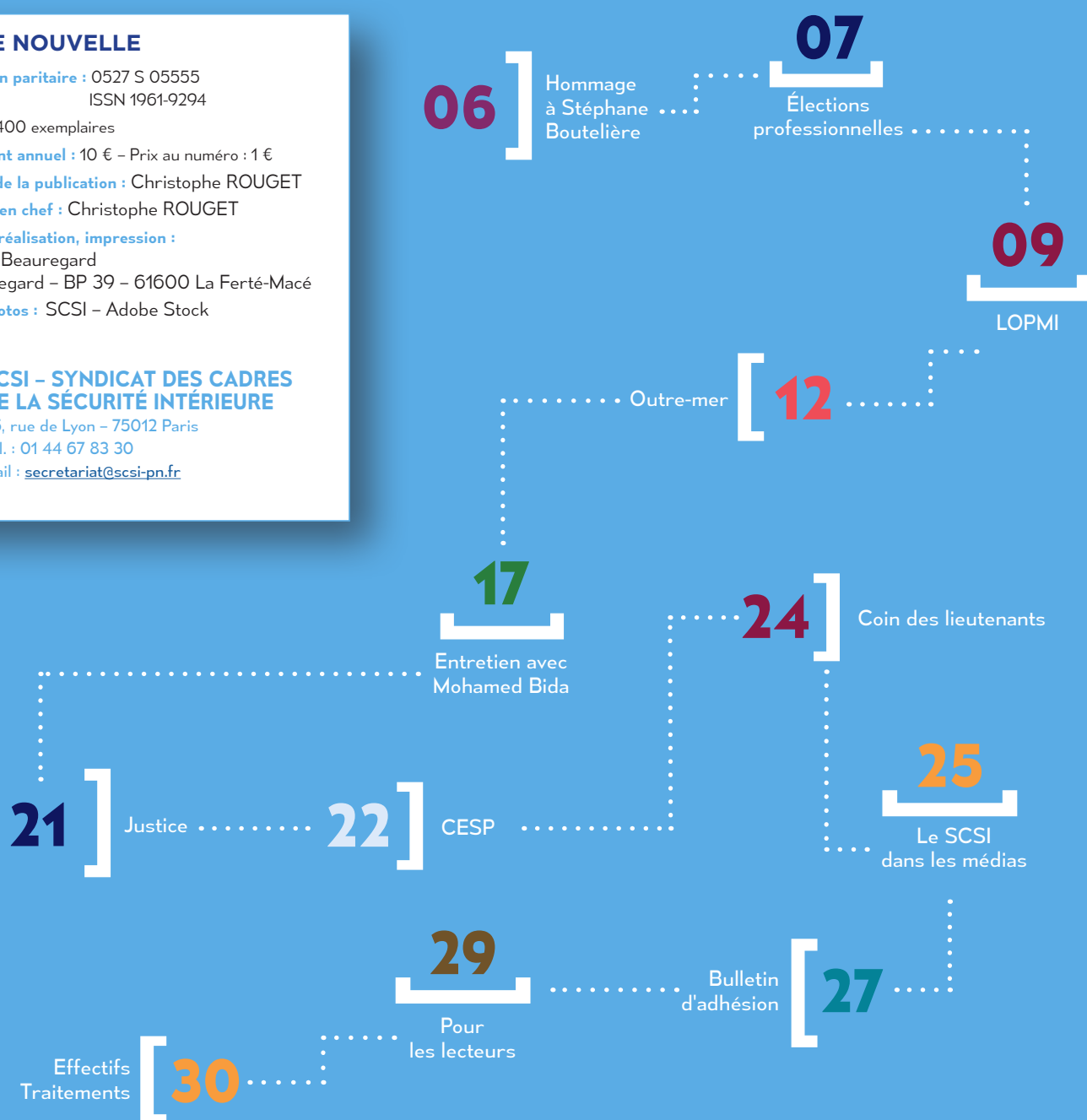
Crédits photos : SCSi – Adobe Stock

SCSi – SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIÈRE

55, rue de Lyon – 75012 Paris

Tél. : 01 44 67 83 30

Mail : secretariat@scsi-pn.fr



scsi-pn.fr



En mémoire de **Stéphane BOUTELIÈRE,** *président d'Orphéopolis*

*« Ce qui compte,
ce ne sont pas les années
qu'il y a eu dans la vie.
C'est la vie
qu'il y a eu dans les années »*

Stéphane Boutelière, président emblématique de l'orphelinat mutualiste de la police nationale, est décédé le 14 décembre 2022 à l'âge de 56 ans. Il a œuvré sans relâche au service des policiers et de leurs familles dans son action à la tête d'Orphéopolis, reconnue par l'ensemble des acteurs du ministère de l'Intérieur. Le SCSI s'est associé à la peine de sa famille, de ses proches et des équipes d'Orphéopolis, tous frappés par cette disparition soudaine. On ne peut que remercier Stéphane pour son investissement en faveur des orphelins de la police et de tous les enfants qui ont bénéficié de l'action d'Orphéopolis.



Orpheopolis⁶

MERCI :

le SCSI reste clairement majoritaire dans le corps de commandement de la police nationale !

À l'issue d'une campagne marquée par les moyens importants et les prétentions hégémoniques d'un « bloc syndical » pour le moins hétéroclite, les élections professionnelles ont livré leur verdict le jeudi 8 décembre au soir. La participation des officiers s'est élevée à 86,81 % (en recul d'environ 5 points par rapport à 2018) contre 91,30 % au sein du CCD et 86,13 % pour le CEA. Avec 51,59 % des suffrages exprimés dans le CC, le SCSI demeure le syndicat majoritaire et incontournable des cadres policiers.

Pour mémoire, Fabien Vanhemelryck (secrétaire général d'Alliance) se gargarisait en septembre 2022 lors de la cérémonie de lancement de ce « bloc » CFE-CGC/UNSA en n'hésitant pas à affirmer « *Nous sommes incontestablement majoritaires dans le corps des gradés et gardiens, des PATS, des commissaires et prochainement des officiers* ». Les officiers ont fait leur choix et en ont décidé autrement !

Avec 7 points d'écart entre majoritaire et minoritaire, ce résultat est net et sans appel. Rappelons que depuis la loi de transformation de la fonction publique, les mutations et les avancements ne sont plus examinés en CAP mais validés par la signature du DGPN. Pour autant, le dialogue social préalable a lieu de la même manière qu'auparavant, en tenant compte du fait majoritaire. Il en va de même dans l'ensemble des situations de négociation avec le ministère de l'Intérieur (comme en témoignent notamment le Beauvau de la sécurité et la préparation du protocole catégoriel accompagnant la LOPMI).

La CAPN du corps conserve des prérogatives liées à la discipline lorsqu'elle siège en formation de conseil de discipline. Elle examine

CAP DU CORPS DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

SCSI : 51,59 %

Synergie : 44,57 %

Udou : 3,44 %

 Ces chiffres nationaux sont les seuls communiqués par l'administration, aucune donnée par zone ni à l'échelle de l'Île-de-France n'est disponible. La communication du syndicat minoritaire relève de la désinformation.

également les demandes de révision de notation, la titularisation et les décisions individuelles défavorables (refus de réintégration après une disponibilité par exemple).

Il est important de mettre en perspective les résultats des élections professionnelles par rapport aux scrutins précédents afin de les apprécier à leur juste valeur (l'étiquette SNOP correspondant à celle du SCSI lors des élections professionnelles antérieures à 2014).

Ne nous y trompons pas : le discours du syndicat minoritaire dans l'ensem-

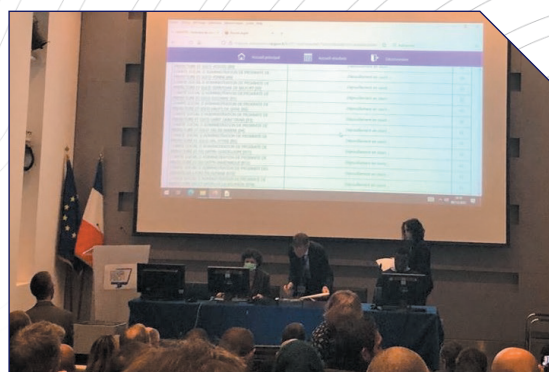
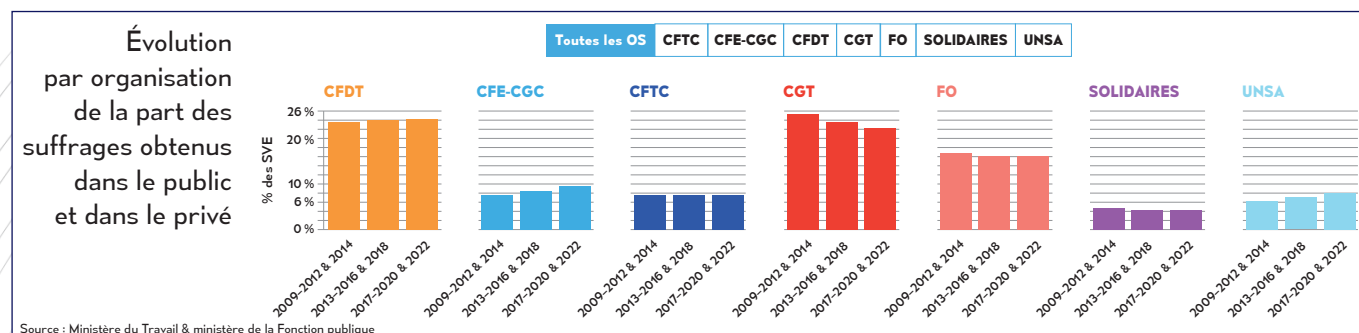
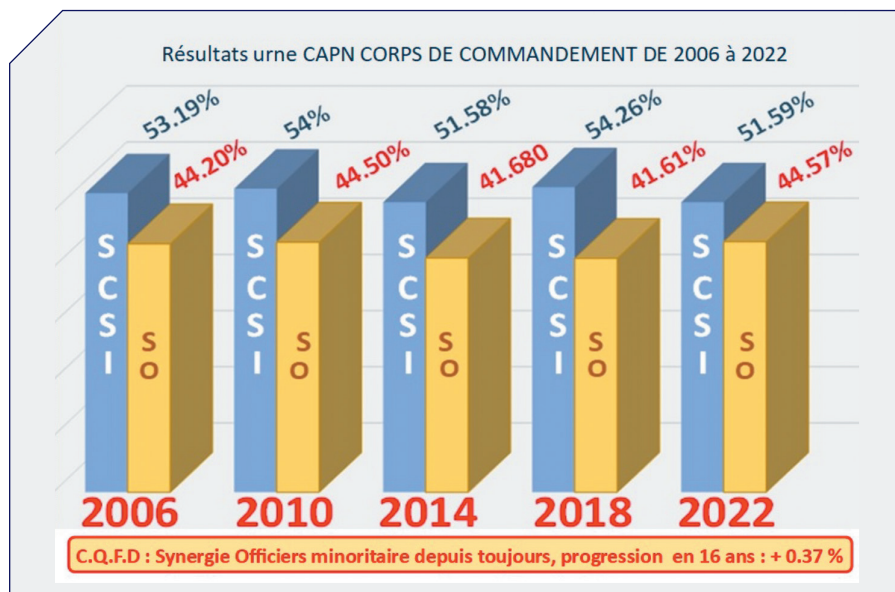
ble des instances sera étroitement dépendant de celui d'Alliance qui défend le positionnement des majors sur des postes d'officiers. De plus, le SICP dans la même confédération s'oppose fermement à l'idée de corps unique que le minoritaire prétend continuer à défendre (sans jamais l'avoir évoqué durant quatre ans). Alors que des sujets déterminants pour l'avenir du CC seront bientôt sur la table des discussions, seul le SCSI sera en mesure de défendre les intérêts des officiers de façon libre et indépendante.

Élections professionnelles

janvier 2023/n° 350/p. 8

Au Conseil commun de la fonction publique, notre secrétaire général Christophe Rouget sera le seul cadre de la police nationale à siéger. Par ailleurs, les résultats obtenus par la CFDT avec des listes où les officiers occupent une place importante nous conduisent à être représentés dans de nombreux CSA au niveau national (DGSI, ENSP...) ou départemental (Loire-Atlantique, Bas-Rhin, Puy-de-Dôme, Gironde, Corse du Sud, Guyane, etc.).

Globalement, c'est-à-dire en prenant en compte les élections du privé, la CFDT conforte sa place de première organisation syndicale française.



Cérémonie de dépouillement des urnes électroniques à la DRCPN.

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL

En obtenant à nouveau un siège au sein du CSA ministériel, la CFDT confirme sa représentativité au sein du ministère de l'Intérieur et sera associée à tous les échanges à venir avec l'administration.

C'est cette urne qui détermine notamment les moyens dont dispose chaque confédération. Christophe Rouget pourra ainsi porter la voix des cadres de la sécurité intérieure lorsque des réunions du CSA ministériel comprendront des sujets touchant les officiers.

Quand synergie ne représente que 3,9 % des voix du « bloc » dans cette instance, le SCSI pèse un tiers des voix de la CFDT et peut s'exprimer sans interférence pour porter la parole des cadres !

MAJORITAIRE CHEZ LES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE DEPUIS 50 ANS



AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS
55, rue de Lyon • 75012 Paris
01 44 67 83 30 • secretariat@scsini.fr
www-scsini.fr



19^e ANS
AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS
2022
CHAMBERY



LOPMI : ce qui devrait changer pour les policiers

Après un examen au Sénat et à l'Assemblée nationale puis un compromis trouvé en commission mixte paritaire, le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur a achevé en décembre 2022 son parcours parlementaire. La loi a été adoptée ainsi que le rapport qui y est annexé et détaille la mise en œuvre de ses dispositions, notamment pour traduire concrètement dans les services du ministère l'ambition budgétaire du texte. C'est en effet une trajectoire d'investissement supplémentaire de 15 milliards d'euros que dessine cette LOPMI, le budget du ministère de l'Intérieur (hors pensions) devant atteindre 25,354 milliards d'euros en 2027. Le SCSi s'est battu pendant des années pour qu'une telle loi de programmation voie le jour et planifie la modernisation des services de police.

Le Conseil constitutionnel a été saisi par 60 députés d'opposition et doit donc encore examiner la loi avant sa promulgation. Les éléments contenus dans cet article s'entendent donc sous réserve de l'éventuelle censure de certains des 27 articles que compte la LOPMI.

Un comité des investissements aura la charge du suivi des investissements majeurs sous l'égide du ministre.

Transformation numérique

Ambitionnant de permettre rien de moins qu'une « révolution numérique » du ministère de l'Intérieur, la loi revient notamment sur la mise en place du futur réseau de communications électroniques des services de secours et de sécurité et l'établissement public qui en sera responsable. Il s'agit là du « réseau radio du futur » qui utilisera le très haut débit des opérateurs téléphoniques.

Plus globalement, une agence du numérique des forces de sécurité devrait voir le jour pour superviser les différents projets.

La loi ouvre également la possibilité de déposer plainte en visioconférence en créant un article 15-3-1-1 du Code de procédure pénale qui prévoit que « Toute victime d'une infraction pénale peut déposer plainte et voir recueillir



LE SCSi VIGILANT POUR QUE LES AMBITIONS SE CONCRÉTISENT

Le passif du ministère de l'Intérieur, notamment en matière de projets numériques pour la police nationale, ne peut que nous inciter à la prudence. La prise de conscience d'une nécessaire remise à niveau technologique des FSI va dans le bon sens mais les policiers jugeront sur les actes et les outils dont ils disposeront concrètement dans les années à venir pour faire leur travail.

Dans l'ensemble, l'adoption de la LOPMI répond à la nécessité d'une programmation pluriannuelle des investissements qui donne de la visibilité aux policiers. Mais la traduction sur le terrain des multiples annonces politiques sera une priorité. Les retards d'ores et déjà pris dans l'application de mesures catégorielles pourtant budgétées en 2022 ne peuvent à cet égard que nous inquiéter...

sa déposition par les services ou unités de police judiciaire par un moyen de télécommunication audiovisuelle garantissant la confidentialité de la transmission ». Cette option demeure facultative pour la victime et n'exclut pas une nouvelle audition en présence de la personne intéressée si la nature de l'affaire le justifie. Un décret en Conseil d'État devra être pris après avis de la CNIL pour permettre concrètement la déclinaison de ces dispositions.

Le site <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr> et l'application « Ma sécurité », communs aux deux forces de sécurité intérieure, pourraient être à terme le support privilégié d'entrée en contact des plaignants par voie dématérialisée avec les services de police.

La LOPMI ambitionne aussi de moderniser les moyens des services de lutte contre la cybercriminalité, dans l'esprit du livre blanc sur la sécurité intérieure de novembre 2020 qui soulignait la nécessité d'investissements importants dans ce domaine. Une école de formation cyber sera mise en place au sein du ministère ainsi qu'un « équivalent numérique de l'appel 17 » permettant de signaler une cyberattaque ou une escroquerie sur internet. Le CPP permettra aux OPJ de saisir des actifs numériques. Le remboursement par les assurances de rançons versées dans le cadre d'attaques cyber sera conditionné à un dépôt de plainte dans les 72 h.

Investigation

Les agents du CEA et les gendarmes pourront désormais être habilités OPJ 30 mois après leur entrée en formation initiale, après au moins 6 mois d'exercice comme APJ. Cette habilitation ne sera néanmoins pas automatique et reste conditionnée à la validation de la formation correspondante qui sera désormais dispensée en ENP.

Les assistants d'enquête (initialement désignés par la communication du gouvernement comme « greffiers de police ») sont aussi officiellement créés par le texte, avec pour objectif de les recruter parmi les personnels administratifs de catégorie B et les APJA pour ce qui concerne la police nationale. Ils auront eux aussi un examen à passer et seconderont les OPJ et APJ dans l'exercice de leurs fonctions afin de leur permettre de se concentrer sur les tâches d'investigation. Les assistants d'enquête pourront par exemple procéder à des convocations, contacter des interprètes et acter sur PV leurs diligences sous le contrôle des OPJ et APJ qu'ils assistent.



Le champ des autorisations générales de réquisition qui peuvent être délivrées par le procureur de la République sera par ailleurs légèrement étendu. Les agents de la PTS, en revanche, n'auront plus besoin d'être formellement requis par l'OPJ qui les sollicite pour procéder aux actes qui relèvent de leur compétence.

La possibilité de recours à l'AFD (Amende Forfaitaire Délictuelle) concernera de nouveaux délits comme la vente à la sauvette ou les tags. La répression de certaines infractions comme l'outrage sexiste ou sexuel, les violences contre les élus ou les refus d'obtempérer sera renforcée avec des peines plus lourdes. L'ambition de la loi est aussi de doubler le nombre d'enquêteurs spécialisés en charge des violences intrafamiliales pour le porter à 4000 et de recruter de nouveaux intervenants sociaux en commissariat/gendarmerie.

Réforme de la police nationale

Le rapport joint à la loi mentionne la généralisation des DDPN mi-2023, tout en rappelant que la réforme ne pourra modifier la cartographie actuelle des implantations de la DCPJ. Les offices centraux

devraient demeurer, appuyés sur des antennes locales.

La « démétropolisation » de services dans des villes moyennes est confirmée, dans le même élan que l'ouverture de nouvelles sous-préfectures et de 200 nouvelles brigades de gendarmerie (qui ne seront pas toutes des implantations fixes). D'une manière générale, toute fermeture d'un commissariat ou d'une gendarmerie devrait faire l'objet d'une concertation préalable avec les élus locaux, à la demande des sénateurs. L'ambition de doublement de la présence des FSI sur la voie publique d'ici 2030 est réaffirmée avec une fois encore la volonté de mettre fin à des tâches indues comme le transfert de détenus.

POUR EN SAVOIR PLUS :

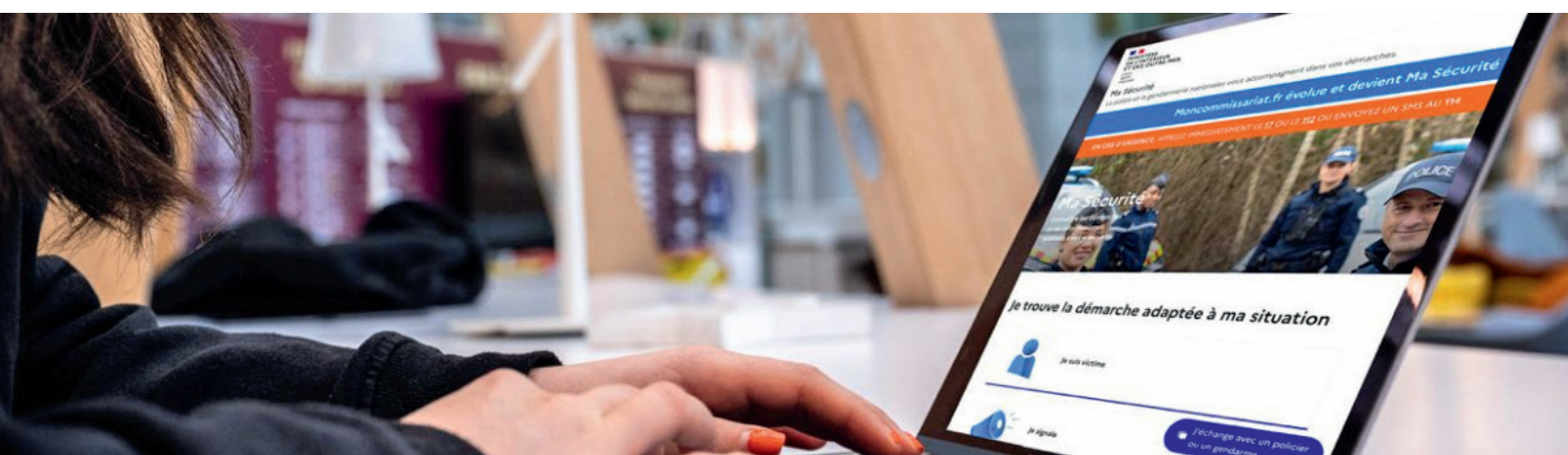
<https://www.vie-publique.fr/loi/284424-projet-loi-securite-lopmi-2023-27-programmation-ministere-interieur>

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl21-876.html>

Les crédits prévus devraient permettre la création des 11 nouvelles unités de force mobile (4 CRS et 7 EGM) annoncées pour faire face notamment à la Coupe du monde de rugby en 2023 et aux Jeux olympiques de Paris en 2024.

Le budget prévu par la LOPMI inclut le financement des mesures catégorielles comprises dans le protocole RH signé en mars 2022, soit 783 millions d'euros au total pour les policiers.

De nombreuses dispositions du texte et du rapport annexé devront faire l'objet de rapports produits par le gouvernement d'ici deux ans pour évaluer leur mise en application et permettre aux parlementaires de mesurer les effets de la LOPMI.





[Alain MOREL]
Secrétaire général adjoint

Un déplacement en Guadeloupe et en Martinique riche d'enseignements

Je me suis rendu du 14 au 18 novembre 2022 auprès de nos collègues officiers de Guadeloupe et de Martinique. Un an après la Guyane, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie, La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Polynésie française sont désormais organisées en DTPN, sous l'autorité d'un seul chef.

Une rencontre avec les collègues et la hiérarchie des DTPN (Directions Territoriales de la Police Nationale) de la Guadeloupe et de la Martinique comportait, dès lors, plusieurs objectifs : faire un premier bilan après un an de mise en œuvre de leur réorganisation, recueillir plus d'éléments de réflexion sur la problématique d'attractivité de ces territoires et échanger sur les épisodes récents de contestation ultra-violente.

Ainsi, dans le contexte des discussions de la modernisation de la police nationale en métropole, il était particulièrement intéressant d'échanger, en novembre 2022, avec les officiers et les différents chefs de service.

Pour rappel, le SCSI a particulièrement été actif et attentif aux repositionnements des officiers dans tous les travaux préparatoires que ce soit avec la mission outre-mer, chargée d'assurer la gouvernance centrale sous l'autorité du DGPN, ou avec les services de la DRCPN.

Il est apparu très tôt que les Antilles deviendraient deux

DTPN distinctes avec toutes les questions et inquiétudes légitimes chez les officiers qui y sont affectés, particulièrement concernant le devenir de l'ex DZPJ (en 2019 encore DIPJ Antilles Guyane), de l'OFAST et des services PAF.

En Guadeloupe, c'est l'ex-chef DZPJ qui est devenu DTPN. Fort des réorganisations précédentes mises en place en outre-mer, le profil de la nouvelle filière investigation, le STPJ (Service Territorial de la Police Judiciaire), ne laissait guère de mystère mais l'ampleur des services a bien sûr ajouté aux difficultés.

Le GAJ, la SD et les effectifs PJ sont devenus respectivement DAJ (Division d'Appui Judiciaire), DIP (Division des Infractions de Proximité) et DIS (Division des Infractions Spécialisées). Ces divisions sont dirigées par des officiers de police, le chef et l'adjoint du STPJ étant des commissaires. La BMR (Brigade Mobile de Recherche) est également une nouvelle composante du STPJ tandis que les autres services ex-PAF ont intégré le STPAF. Le SDRT n'a changé que de nom, en adoptant l'acronyme de SRT (Service de Renseignement Territorial), la filière voie publique



Réunion d'information syndicale en Martinique



Hôtel de police de Pointe-à-Pitre

est maintenant le STSP (Service Territorial de Sécurité Publique) et le CRF est le STRF (Service Territorial du Recrutement et de la Formation).

L'OFAS (précédemment OCRTIS Caraïbe de la DIPJ Antilles Guyane) dispose d'un détachement en Guadeloupe dirigé par un officier de police et une antenne en Martinique dirigée par un commissaire de police. L'activité extrême de ces services, en coopération avec la douane, l'armée (particulièrement la marine nationale), les différents services de l'État et des États voisins, tient à l'implantation des territoires français dans la Caraïbe, véritables enjeux pour le trafic international de stupéfiants.

L'organisation de la DTPN Martinique, installée sous l'autorité de l'ancien DDSP, est sensiblement la même. Cependant l'ancien

chef d'antenne PJ Martinique est maintenant adjoint chef STPJ (donc composé de la DAJ, de la DIP qui intègre la BMR, et de la DIS) avec les mêmes prérogatives que celles liées à son ancien poste.

J'ai également eu le plaisir de rencontrer l'officier chef de la circonscription du Lamentin (Martinique). Si les ex-effectifs SU étaient sous l'autorité (au moins théorique) du chef SD de l'ancienne DDSP, un vrai sujet peut être relevé quant au positionnement vis-à-vis du STPJ et du STSP pour les effectifs de voie publique. Au Lamentin, cela ne semble pas poser de difficultés mais il paraît indispensable de formaliser le fonctionnement par une doctrine d'emploi qui positionne sans ambiguïté le chef de circonscription comme le représentant du DTPN. On attend, notamment, dans des circonstances d'activité et de ressort territorial telles qu'au

Lamentin, une parfaite adaptabilité dans la projection des unités d'intervention et d'anticriminalité « DTPN ».

Cette organisation appelle évidemment un certain nombre d'observations.

Personne ne s'était encore rendu directement sur place pour analyser la mise en œuvre de ce nouveau fonctionnement, notamment du STPJ. Peu de temps après, notre demande d'audit des DTPN et des départements préfigurateurs « DDPN » a finalement été entendue.

Le respect des missions des filières et des unités dans les filières était une crainte. Il dépend évidemment de l'appropriation par le DTPN de toutes les thématiques, il ne doit ni être un super DDSP ni un super DZPJ. Si on excepte certains dépassements de fonction à l'occasion d'astreintes ou de

permanence, on peut globalement estimer que cet écueil a été évité.

Les missions d'état-major, avec des services métropolitains qui sont toujours organisés en différentes directions d'emplois, posent quelques difficultés, l'état-major de Guadeloupe est d'ailleurs organisé en conséquence.

Des améliorations importantes sont également susceptibles d'être apportées sur le plan informatique. Les bases LRPPN, notamment, ne permettent pas à l'heure actuelle à tous les enquêteurs du STPJ d'avoir accès aux mêmes outils.

Le sujet le plus souvent évoqué par les collègues reste la problématique du budget. Les besoins de formation, de moyens des services spécialisés, les problématiques bâtimentaires (même si pour la Martinique l'hôtel de police de Fort-de-France est quasi neuf) relèvent de la gouvernance du DTPN. La démarche est donc globale et la réponse n'est plus celle issue de directions plus autonomes. Certaines formations dispensées en métropole, parfois inaccessibles, pourraient être rationalisées en faisant venir des formateurs *in situ*. Il y a notamment des attentes de la part des collègues en Guadeloupe pour des stages de maintien de l'ordre.

Les problèmes de candidatures lors des campagnes de mobilité sont identiques à ceux des départements métropolitains. Ce phénomène n'est pas qu'un problème d'attractivité, même s'il y a moins de difficultés de recrutement à La Réunion par



exemple. La démographie du corps, la complexité, voire l'opacité (et l'absence d'interlocuteur RH dédié), du parcours pour une mutation en outre-mer, des règles de contrat et de retour en métropole rigides, des appréciations des centres d'intérêt moraux (en vue de la fidélisation) trop exigeantes sont autant d'autres raisons qui méritent réflexion...

Les premiers atermoiements sur la gestion des mobilités et des avancements connaissent aujourd'hui des améliorations avec une mission outre-mer renforcée au sein de la DGPN. Le SCSi restera vigilant sur ce point.

Les enseignements du fonctionnement de ces DTPN doivent aussi tenir compte d'autres facteurs. Si l'expérimentation en Savoie a été facilitée par une compétence territoriale des services qui ne dépassait pas les limites du département, il en va en partie de même aux Antilles du fait de leur caractère insulaire. Les collègues de Guadeloupe et de Martinique ont été exposés à des contestations « antivax » particulièrement violentes aux premiers jours de ces DTPN. Il

persiste d'ailleurs une présence continue de protestataires devant le CHU de Pointe-à-Pitre qui fait face à l'hôtel de police.

Ce déplacement aux Antilles a permis aussi de mesurer le contraste important entre les magnifiques cartes postales et la paupérisation d'une partie de la population, la dégradation prégnante de zones urbaines denses et une activité forte des services de police. La contestation est sociétale, souvent proche des caractéristiques du mouvement des gilets jaunes dans son aspect activiste, rejetant le militantisme traditionnel, c'est particulièrement le cas du mouvement RVN (Rouge Vert Noir, couleurs du drapeau) en Martinique.

Les statistiques de la délinquance, très violente, sont aussi fortes que dans les départements les plus criminogènes de métropole notamment en termes d'homicides, de violences avec arme, de stupéfiants.

Merci à nos délégués et représentants SCSi Stéphane Gonzalez, Thérèse Charpentier, Amina Nichols, et Yannick Boishault pour leur accueil et l'organisation des réunions et des nombreuses rencontres !

LE SCSi REVENDIQUE :

- La mise en place d'un guichet unique pour être l'interlocuteur RH des officiers affectés en outre-mer ou susceptibles d'y postuler (questions de mutation, visite médicale spécifique, contrat, fin de contrat, fidélisation, indemnitaire, billets d'avion, accompagnement en matière de logement, etc.)



[Michel HECKMANN |
Trésorier national du SCSI]

Le SCSI répond présent pour les officiers d'Outre-mer

Le SCSI s'est rendu à Cayenne du 27 au 30 novembre 2022, belle occasion de rencontrer ses adhérents et d'autres agents du ministère de l'Intérieur qui ont choisi de travailler sur le continent sud-américain.

La Direction Territoriale de la Police Nationale de Guyane, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2020, est forte de près de 750 personnels tous corps confondus. Trente-trois officiers y assurent le commandement opérationnel au sein des différentes filières du renseignement territorial, de l'ordre public, de la police judiciaire et de la lutte contre l'immigration clandestine.

Des forces de police dispersées mais bientôt réunies

La police nationale compte plusieurs sites dans le département. L'hôtel de police à Cayenne accueille en son sein le Service territorial de la sécurité publique (STSP) et le Service territorial de police judiciaire (STPJ) tandis que le Service de renseignement territorial (SRT) et le Service territorial du recrutement et de la formation (STRF) sont localisés dans des emprises immobilières un peu plus excentrées. La filière de lutte contre l'immigration irrégulière compte plusieurs sites :

le Service de police aux frontières aéroportuaire (SPAFA) de Matoury, le CRA de Cayenne non loin de l'aéroport de Matoury, le Service de police aux frontières terrestre (SPAFT) de Saint-Laurent-du-Maroni (distant de 258 km de Cayenne) et le SPAFT de Saint-Georges-de-l'Oyapock (distant de 193 km de Cayenne). **Forte de près de 300 effectifs, cette filière de lutte contre l'immigration irrégulière est la plus importante.**

HÔTEL DE POLICE DE CAYENNE



Un nouvel hôtel de Police regroupant l'ensemble des services est en cours de construction. Sa livraison est prévue durant l'année 2024, voire 2025.



**PRÉVU EN
2024/2025**

**PROJET IMMOBILIER - CHANTIER DU FUTUR
HÔTEL DE POLICE DE LA DTPN DE GUYANE**

- L'implantation en outre-mer de nouvelles IRP « poste difficile » et de nouvelles IRP de chef de service, tenant compte des sujétions particulières des officiers dans les différents territoires.
- Un meilleur accès aux stages de formation des officiers affectés en outre-mer.
- Un alignement par le haut des dispositifs de bonification applicables aux policiers servant en outre-mer sur ceux dont bénéficient les gendarmes dans le même territoire.
- Des dispositifs de transition puis de remplacement de l'indemnité temporaire de retraite, en phase d'extinction actuellement, pour éviter toute perte de pouvoir d'achat des retraités ultramarins.

Le SCSI à la rencontre des officiers de Guyane, mais pas que...

Majoritaire au sein du corps de commandement depuis 50 ans, le SCSI l'est notamment en Guyane grâce au dévouement de son délégué départemental Éric Chantegrel et de sa déléguée départementale adjointe Sonia Bettinelli. Durant ces trois jours de visites, j'ai pu rencontrer la grande majorité des officiers et échanger avec eux sur leur quotidien mais aussi leur perception et ressenti s'agissant de la mise en œuvre de la DTPN depuis bientôt trois ans.



Le directeur territorial de la police nationale, M. Joss, nous a reçu comme l'ensemble des chefs de filières afin d'évoquer les conditions de travail des officiers dans les différents services. Lors d'un échange de plus d'une heure trente avec le directeur territorial, le SCSI a pu revenir sur les points aussi bien positifs que négatifs induits par la DTPN.

Cette structuration a marqué la fin de l'organisation de la police en tuyaux d'orgue et amélioré la fluidité entre les services, donné lieu à l'implantation de nombreuses IRP chef de service et IRP « poste difficile », autorisé un commandement

et une représentativité unique par le DTPN évitant ainsi la dilution des prises de décisions. Elle a aussi facilité les mouvements interservices ou encore uniformisé des process. Cependant, des améliorations restent à apporter. En effet, la Guyane souffre d'un manque d'attractivité comme le démontre la vacance de sept postes d'officier dans le département. La mise en place des DTPN à moyens humains et matériels constants a été et demeure un handicap. Les conséquences de cette réforme sur le plan indemnitaire par exemple retiennent toute l'attention du SCSI, notamment la question de l'ASA et de sa perte potentielle.

Les conditions d'arrivée des agents, quel que soit le territoire ultramarin d'ailleurs, sont à améliorer (à noter que le DTPN de Guyane organise une journée d'information et d'intégration à l'occasion de l'arrivée de nouveaux agents).

Le déplacement du SCSI en Guyane a eu lieu au même

moment que celui de la commission interministérielle d'évaluation de la réforme des DTPN et des DDPN. Notre délégation a été entendue à Cayenne même le mardi 29 novembre durant plus d'une heure par cette commission. Nos délégués de Guyane, Éric et Sonia, ont ainsi pu exposer auprès des inspecteurs généraux de l'administration et de ceux de la justice leur appréciation technique sur la DTPN de Guyane.

Les inspecteurs généraux convenaient avec nous que la réforme de la DDPN en métropole aurait dû bénéficier de plus de concertation préalable. Si, en Outre-mer, le cadre départemental (ou territorial) d'organisation de la police ne souffre pas de discussion, il en est différemment en France métropolitaine. Il leur est apparu évident que la préservation des savoir-faire de la PJ et de la PAF aurait dû faire l'objet d'une meilleure étude, évitant ainsi un climat anxiogène pour les agents de ces filières métiers.

Élections professionnelles 2022 : 1 siège CFDT au CSA de Guyane

Ces trois jours, à la veille des élections professionnelles 2022, ont permis de rencontrer le délégué départemental d'Alternative Police, Olivier Lorry. Une liste CFDT, réunissant notamment des officiers du SCSI et des gradés et gardiens d'Alternative Police a été déposée et c'est avec l'implication de tous que cette liste a permis d'obtenir un siège au CSA déconcentré de la police nationale de Guyane. Félicitations à eux !

Le SCSI adresse ses plus vifs remerciements à tous les officiers de Guyane pour leur accueil ainsi qu'à Éric et Sonia pour leur totale disponibilité durant cette visite, certes rapide, mais tellement riche. Notre syndicat continuera à représenter et défendre au quotidien les cadres policiers de ce territoire hors norme. À très bientôt en Guyane !





Rencontre avec **Mohamed Bida**

Jeune retraité, le commandant divisionnaire honoraire Mohamed Bida est aussi un adhérent de longue date du SNAPC, du SNOP puis du SCSI, à la carrière particulièrement riche et diversifiée. Attaché de sécurité intérieure adjoint à l'ambassade de France en Afghanistan, il s'y est retrouvé au cœur d'une situation dantesque après la chute de la ville aux mains des talibans le 15 août 2021. Il y a directement contribué à l'évacuation de Kaboul par notre pays de près de 3 000 femmes, hommes et enfants afghans menacés. Son rapport rédigé au retour à Paris n'intéressait guère la hiérarchie, il a fini par en faire un livre de témoignage palpitant qui immerge le lecteur dans ces 13 jours 13 nuits de crise (voir présentation dans le numéro 349 de *Police nouvelle*). Nous l'avons rencontré au siège du SCSI pour revenir sur sa vie professionnelle de policier en général et les événements en Afghanistan en particulier.

Avant d'aborder la fin de ta mission en Afghanistan qui constitue le cœur de ton livre, peux-tu revenir sur ton parcours au sein de la police nationale ?

J'ai débuté comme gardien de la paix en 1983 à Versailles à la compagnie d'intervention du Chesnay, puis

j'ai été retenu pour rejoindre la Brigade De Surveillance Nocturne départementale (BDSN 78). J'y ai travaillé de 1984 à 1988, dans l'unité en civil de ma compagnie, alors que j'étais à peine titulaire. J'ai pris plaisir à exercer ces missions à l'échelle des Yvelines qui me conduisaient à Sartrouville dans le quartier des Indes, au Val Fourré à Mantes-la-Jolie ou encore aux Mureaux. C'était pour moi la

découverte de ce monde des cités de banlieue parisienne que je ne connaissais pas dans le Nord de la France.

Ensuite en 1988 j'ai demandé ma mutation à Lyon, où je suis resté deux ans au commissariat du 3^e mais sans m'y épanouir professionnellement. En 1990, j'ai réussi le concours d'inspecteur et fait un an de scolarité à l'ESIPN de Cannes-Écluse. C'était le début du

phénomène des émeutes urbaines à Vaulx-en-Velin en 1990 puis au Val Fourré en 1991, d'où la décision de renforcer les commissariats de banlieue en région parisienne avec toute ma promotion d'inspecteurs. Il n'y avait pas directement de postes dans les services spécialisés mais je suis parvenu à intégrer la BREC à Versailles après un bref passage à la BRB. Cette unité était une sorte de BRI de la PJ Versailles, où j'ai traité essentiellement des affaires de grand banditisme parisien et francilien, des braquages de fourgons et de centres forts... On avait travaillé sur les grandes figures du milieu et ceux qui allaient le devenir, notamment Antonio Ferrara qui faisait sauter les DAB à l'époque.

J'ai ensuite rejoint le SPHP en 1998, d'abord au sein du GAHP puis la commissaire Sophie Hatt m'a proposé de rejoindre le Groupe de Sécurité du Premier Ministre (GSPM). J'ai ainsi commencé le 1^{er} mars 2000 à Matignon et j'y suis resté cinq ans sous Jospin puis Raffarin, en charge notamment de la préparation logistique des voyages officiels du PM. Par la suite, une commissaire divisionnaire qui était au cabinet de Jean-Louis Borloo, alors ministre du Travail, m'a sollicité pour une expertise dans la préparation de ses déplacements, ce qui m'a amené à rejoindre ce cabinet pendant un an. Fin 2006 un ami diplomate, sous-directeur de la sécurité des personnes au ministère des Affaires étrangères, cherchait un adjoint commandant de police, il s'occupait de la cellule de crise du Quai d'Orsay et je l'ai rejoint dans cette équipe.

À ce poste, j'ai mené notamment une opération en Guinée à Conakry pour l'évacuation des ressortissants français. Je me suis consacré à la gestion de crises pendant six mois, ces missions avaient du sens à mes yeux en alliant une

utilité forte et une part d'action. Puis en 2007 Jean-Louis Borloo, devenu brièvement ministre des Finances, m'a proposé de devenir son chef de cabinet adjoint, poste que j'ai occupé également par la suite auprès de lui au ministère de l'Environnement. À son départ du gouvernement en 2010, j'avais prévu de rejoindre la sûreté du groupe EDF mais le ministre de la Ville Maurice Leroy m'a demandé d'aider à monter son cabinet dont je suis finalement devenu chef puis directeur adjoint en octobre 2011. En 2012, j'ai rejoint la délégation aux affaires internationales et européennes du ministère de l'Intérieur où j'étais chef d'un pôle puis suite à la suppression de cette structure j'étais commandant fonctionnel à la DCI dans des

fonctions à peu près équivalentes qui correspondaient à un travail de synthèse. J'avais la perspective d'un poste en ambassade, ce qui s'est finalement concrétisé par mon départ comme officier de liaison « stupéfiants » à Kaboul en 2016. Je partais au départ pour deux ans, en m'occupant aussi d'antiterrorisme. J'ai repris en plus de ces fonctions thématiques le poste d'attaché de sécurité intérieure adjoint à partir de 2018 au départ de mon collègue qui l'occupait. Mon séjour aurait dû s'achever en 2020 mais j'avais été promu commandant divisionnaire et une cinquième année sur place avec un départ à la retraite à l'issue m'a finalement été accordée. Ces circonstances m'ont donc amené à être, à Kaboul, le plus ancien du groupe de l'ambassade.



Officiers et Commissaires de police
@PoliceSCSI

Ce récit passionnant démontre tout l'héroïsme du commandant Mohamed Bida, de nos collègues de la #DCIS et du #RAiD dans l'enfer de #Kaboul #Afghanistan #Talibans
Merci 🇫🇷 🇺🇸 🇫🇷 🇫🇷



franceinfo @franceinfo · 1 sept. 2021

Officiel

RÉCIT - Afghanistan : comment le commandant de police Mohamed Bida a "sorti de l'enfer" des centaines de personnes fuyant Kaboul

francetvinfo.fr/monde/afghanis...



À partir de la chute de Kaboul aux mains des Talibans le 15 août 2021, tu es resté *de facto* seul aux commandes dans l'enceinte de l'ambassade de France avec des collègues policiers du RAID et gardes de sécurité diplomatique, tandis que le reste du personnel était replié à l'aéroport. Tu as dû alors faire preuve de capacités d'initiative et de leadership dans une situation très tendue, quels enseignements en tires-tu par rapport à ton rôle d'officier de police ?

Appartenir au corps de commandement, ce n'est pas simplement diriger, encadrer, c'est faire preuve de responsabilité dans l'exercice de ses missions mais aussi envers celles et ceux qui attendent de nous des prises de décisions, des engagements. Le leadership est une notion intrinsèque à l'autorité que nous incarnons, mais il doit aussi se traduire par un investissement personnel, qui doit dépasser le cadre de la fonction.

Là où d'autres seraient peut-être restés en arrière dans une telle situation, as-tu pensé aux risques physiques considérables que tu prenais à quinze jours de ta date de départ en retraite ?

Oui j'y ai pensé comme je l'ai fait tout au long de ma carrière. Le risque physique fait partie de

notre métier tout comme la peur. Moi, j'ai choisi de les intégrer dans mon logiciel de fonctionnement comme des « warning » qui me permettent d'agir avec mesure et discernement. Durant les cinq années que j'ai passées à Kaboul, le danger était permanent. Au cours des événements qui ont suivi la prise de Kaboul par les talibans, la menace était décuplée. Pour autant, nous étions dans une dynamique d'action, impulsée par le sens du devoir, celui de répondre aux exigences de l'instant présent, avec abnégation et dignité.

Penses-tu que les collègues et toi vous êtes comportés effectivement de manière héroïque à Kaboul ? Quel aura été le sens de votre mission et peut-on considérer que vous incarniez concrètement sur le terrain les valeurs républicaines ?

Il n'y a pas d'héroïsme lorsque la conscience et le devoir d'humanité exige d'intervenir. Nous avons agi avec honneur, en essayant de porter, comme nous le pouvions, les valeurs de la France au plus haut du mât de cette tragédie.

On retire de ton récit l'impression d'une relation ambivalente des policiers de l'ambassade de France avec les forces américaines et

britanniques à l'aéroport de Kaboul, ces soldats étant à la fois des alliés incontournables qui maîtrisaient la logistique et parfois des obstacles à surmonter pour pouvoir évacuer des Afghans signalés aux autorités françaises, quel a été ton sentiment sur ce point ?

Il n'y a aucune ambiguïté sur notre relation avec les forces américaines et britanniques, nous sommes naturellement des alliés, mais le contexte des événements à l'aéroport de Kaboul a créé des tensions, non pas sur la nature de cette relation, mais sur l'interprétation et l'approche que nous avions de nos missions. Il faut dire qu'à l'origine, l'aéroport ne devait servir qu'à l'évacuation des ressortissants étrangers, majoritairement les personnels des représentations diplomatiques. Près de 10 000 soldats américains et britanniques avaient été déployés pour assurer la protection des installations aéroportuaires et sécuriser les départs des avions de la communauté internationale. Leur mission était d'empêcher coûte que coûte l'envahissement de la zone par la population afghane qui cherchait massivement à fuir les talibans. Des milliers d'Afghans se ruaient vers cet aéroport qui était l'unique point de sortie vers la liberté.

Le drame humanitaire qui était en train de se jouer a bien évidemment changé la donne et commandé que la communauté internationale

« **Nous avons agi avec honneur, en essayant de porter, comme nous le pouvions, les valeurs de la France au plus haut du mât de cette tragédie.** »

réagisse et ne détourne pas le regard. C'est ce qu'ont fait la France et d'autres pays. Alors que les Américains et les Britanniques s'étaient aménagés des zones spécifiques de récupération de ressortissants afghans, les autres devaient intervenir dans des zones où ils interdisaient tout accès. Les tensions sont très vite apparues mais elles se sont dissipées au fil des jours et du temps qui s'étirait inexorablement. Une véritable chaîne de solidarité s'est alors instaurée entre les militaires et les différents acteurs de cette tragédie qui a atteint son paroxysme en ce jour funeste du 26 août, lorsqu'un kamikaze de Daesh s'est fait exploser aux abords du canal, emportant avec lui des centaines de vies innocentes. Des soldats américains ont été tués ce jour-là, des inconnus pour nous mais des visages familiers de jeunes hommes et femmes morts en héros, pour que nous puissions vivre.

Tu as été acteur à Kaboul d'un moment révélateur des petites choses de l'âme humaine mais aussi du dévouement sans borne de certains, as-tu le sentiment que les policiers et plus largement la population en France ont bien mesuré l'ampleur de la tragédie qui se nouait en Afghanistan et l'engagement exceptionnel des personnels français sur place ?

Pour mesurer l'ampleur des événements il faut les avoir vécus. Il faut avoir ressenti la tension du moment, entendu le tumulte du désespoir et respiré l'atmosphère chargée du sable des montagnes et de la poudre des munitions.

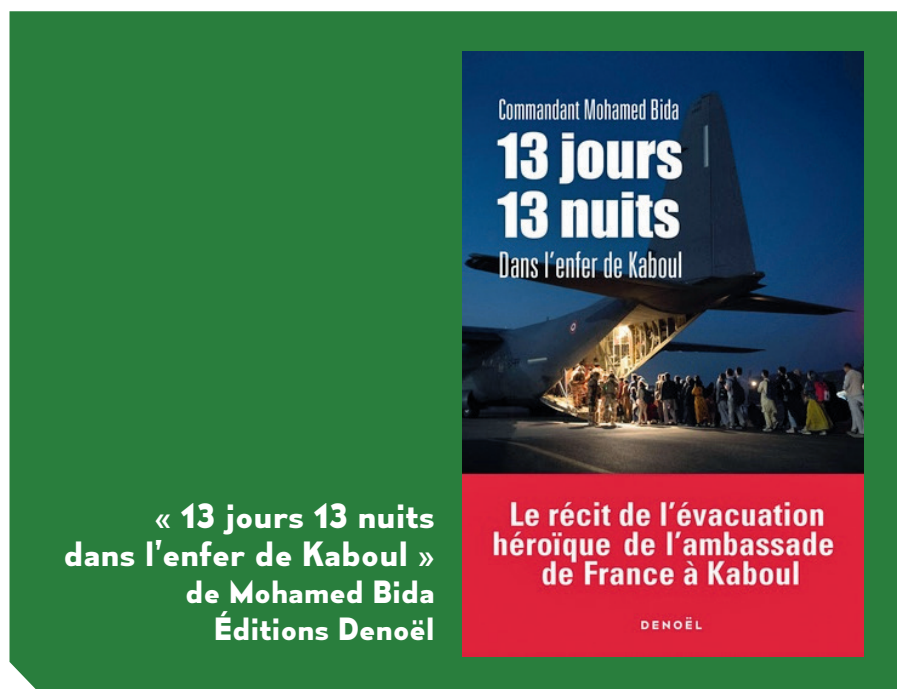
À travers les images diffusées sur des écrans, on ne peut appréhender véritablement les angles de cette tragédie et c'est compréhensible. Alors oui j'ai eu le sentiment que très loin de Kaboul on ne se rendait pas vraiment compte de ce qui était en train de se jouer et que parfois, certaines sollicitations faisaient fi de l'intégrité des hommes qui étaient en première ligne.

Pour conclure, tu évoques dans ce livre le fait que la police est « en première ligne pour protéger la population, mais aussi pour tempérer ses ires et son hubris », peux-tu revenir sur ce constat à la lumière des différentes affectations occupées durant ta carrière ?

Au cours de ma longue carrière j'ai eu la chance d'exercer des fonctions tout aussi différentes que les directions auxquelles j'ai appartenu. De toutes, je garde d'excellents

souvenirs et une certaine nostalgie du métier, mais la Sécurité Publique restera celle qui m'a marqué le plus profondément. C'est celle de mes débuts, mais surtout celle qui m'a formé au métier de policier et donné les outils, certes rudimentaires, mais ô combien indispensables pour faire face aux affres de cette profession. En prise directe avec la société, le policier est en première ligne pour protéger, secourir, mais aussi tempérer les comportements illicites, les débordements et les dérives qui menacent l'équilibre fragile du vivre-ensemble. C'est toute la complexité et le paradoxe de nos missions : protéger les personnes des maux de la société et préserver celle-ci des individus mal intentionnés qu'elle produit. Tel un régulateur le policier souffle le chaud et le froid et s'expose aux critiques et pire encore aux violences physiques qui s'amplifient de manière très inquiétante.

Une société qui s'en prend à sa police républicaine creuse inéluctablement le sillon de son délitement, et du renoncement à la liberté.



Publié le 8 décembre 2022

Ordonnance du 7 décembre 2022 relative au casier judiciaire national automatisé prise pour l'application du règlement du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 et de la directive du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019.

Côté justice

Casier judiciaire national automatisé : Des changements à venir...

Le 7 décembre 2022, le ministre de la Justice, M. Dupond-Moretti, a présenté en conseil des ministres une ordonnance sur le casier judiciaire national automatisé.

Cette évolution va faire évoluer notre Code de procédure pénale, ainsi que le travail de la filière police judiciaire.

L'ordonnance modifie le CPP pour mettre en œuvre deux textes européens qui ont créé un fichier européen centralisé, qui permet de rechercher si un étranger non européen ou un apatride a été condamné dans un pays membre. L'ordonnance fiabilise aussi la recherche d'antécédents par l'usage des empreintes digitales.

L'ordonnance est prise en application de la **loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire**. Elle modifie le code de procédure pénale afin de mettre en œuvre deux textes européens du 17 avril 2019 :

- le **règlement (UE) 2019/816 du Parlement européen et du Conseil**, qui met en place le système centralisé ECRIS-TCN. Il permet d'identifier les pays membres qui détiennent des informations sur les condamnations de ressortissants de pays tiers à l'Union et d'apatrides (T.C.N. signifiant "Third Country Nationals") ;
- la **directive (UE) 2019/884 du Parlement et du Conseil**, relative aux échanges d'informations relatives aux ressortissants de pays tiers et au système ECRIS.

Actuellement, lorsqu'un étranger non européen ou de nationalité inconnue est poursuivi en France, les juridictions doivent interroger les casiers judiciaires des 26 autres pays membres pour savoir s'il a été condamné dans l'un de ces pays. **Grâce au traitement centralisé ECRIS-TCN, il sera désormais possible de connaître immédiatement les pays qui ont condamné ces personnes.** Ce dispositif complète ainsi l'interconnexion entre les casiers judiciaires des pays membres instituée en 2009 et dénommée ECRIS. Le service du casier judiciaire national sera compétent pour interroger, alimenter et actualiser ce nouveau fichier européen.

Par ailleurs, l'ordonnance prévoit que **les empreintes digitales de toutes les personnes françaises, européennes ou non européennes, condamnées pour un crime ou un délit passible de prison seront enregistrées dans le casier judiciaire national**, la recherche d'antécédents sera ainsi renforcée.



Je flashe le QR code pour approfondir le sujet.



[Christophe MIETTE |
Secrétaire national]



[Alain MOREL |
Secrétaire général adjoint]



[Peggy ROTHES ENTZ |
Secrétaire zonale Est,
chargée de mission CESP]

Premier sommet du Conseil Européen des Syndicats de Police

Le « 1^{er} sommet européen du CESP » s'est tenu les 27 et 28 octobre 2022 à Madrid. Cette rencontre s'est inscrite dans une des premières préoccupations du CESP qui lui tenait lieu de fil rouge : la criminalité et la coopération internationales.

Des intervenants et des témoignages illustrant la globalisation de la criminalité, sa virtualisation grandissante et la cybercriminalité se sont ainsi succédé dans une articulation riche et dense. Cette internationalisation et les nouvelles infractions commises nécessitent une adaptation policière et une prévention criminelle internationale indispensable pour plus d'efficacité et une meilleure prise en compte des victimes.

Le sommet a été ouvert par le Président du CESP, M. Ricardo Valadas, le Président du SPP (Sindicato Profesional de Policía), M. Adolfo Medina, et le directeur général de la police espagnole, M. Francisco Pardo Piqueras.

Outre les membres du CESP, d'autres autorités policières et civiles espagnoles étaient représentées avec notamment le chef de la coopération internationale et un membre du Comité exécutif d'Interpol.

Une députée européenne, Mme Maite Pagazaurtundúa, vice-présidente de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, a souligné l'importance de l'implication du CESP qui travaille sans relâche pour améliorer la protection des policiers dans l'exercice de leurs fonctions tout en œuvrant pour l'éthique policière au sein de l'Europe (avec le Code européen de l'éthique).

Elle a insisté sur l'importance de poursuivre la collaboration entre le Parlement européen et le CESP.

La globalisation de la criminalité

M. Eduardo Cano Romera, chef d'unité de l'OLAF (Office [européen] de lutte anti-fraude), a mis l'accent sur le rôle crucial de cet office contre la fraude au détriment du budget de l'UE, la corruption et les fautes graves au sein des institutions européennes ayant mené au développement d'une politique anti-fraude pour le compte de la Commission.

M. Yves Rolland, officier de police français détaché auprès du Conseil de l'Europe, a exposé le

déséquilibre encore actuel entre les pays européens de l'Est et de l'Ouest et appelé à considérer les impacts du conflit russo-ukrainien. Les conventions ne suffisent pas toujours et les institutions européennes doivent continuer à se battre contre les discriminations, les violences et soutenir l'amélioration du respect des droits humains. Nos institutions européennes sont toujours indispensables et ont encore beaucoup de défis à relever.

Grâce à la coopération entre le Conseil de l'Europe et le CESP, un réseau police a été créé les 28 et 29 juin 2022 à Strasbourg. Le CESP contribuera par son expertise au fonctionnement global de ce réseau avec un statut d'observateur.

Le vice-président de l'ICMEC (International centre for missing and exploited children, ONG internationale), M. Guillermo Galarza, a présenté ensuite son organisation qui est en lien avec 120 pays pour améliorer la protection des enfants et faciliter la coopération internationale. Il a affirmé que la clef de la réussite est une solide alliance entre les organisations internationales. Il a été convenu que le CESP et l'ICMEC collaboreraient afin d'initier des activités conjointes en termes de formation, d'établissement de normes européennes face aux nouvelles menaces telles que la criminalité frontalière, les infractions par voie numérique, l'exploitation sexuelle

en ligne des enfants, les droits de l'homme, et entre autres sujets d'intérêt communs celui essentiel du soutien aux enquêteurs spécialisés qui sont soumis à une énorme charge mentale.

Différents conférenciers pointus ont abordé d'autres thématiques sans frontière très sensibles, d'actualité, voire émergentes, telles que la cryptomonnaie (avec le directeur commercial de BIT2ME) et ses utilisations frauduleuses, le métavers en pleine expansion et très prisé de la criminalité internationale (par Sylvia Leal, conseillère à la Commission européenne sur le numérique), la police et les relations avec les médias, la délinquance fiscale, le dopage...

Quid des victimes, de leurs proches, quel impact sur les enquêteurs ?

La deuxième journée du sommet a été consacrée aux victimes et à leurs proches. Les policiers sont également souvent oubliés et nécessitent pourtant des attentions particulières tant le métier est exposé avec des retentissements personnels importants et encore insuffisamment anticipés (RPS, suicides...).

Avant l'intervention d'un psychologue de la fondation de l'orphelinat de la police espagnole, une enfant de policier a évoqué son inquiétude quotidienne face au métier difficile de son père.

Le père d'Ignacio Echeverría, le « héros au skateboard », a décrit courageusement son histoire et son ressenti depuis la mort tragique de son fils le 3 juin 2017, tué à Londres alors qu'il tentait de s'interposer entre une femme et un terroriste.

Le vice-président de l'association « Dignité et justice », Víctor Valentín Cotobal, chargé de la lutte pour la dignité des victimes du terrorisme de l'ETA (829 morts dont 486 militaires et policiers) a soutenu que les victimes des attentats étaient trop peu prises en considération et même rappelé le soutien de l'ETA par la population (manifestation en 2011 à Bilbao). Víctor Valentín Cotobal a poursuivi en abordant les 379 crimes de l'ETA non résolus (titre de son livre) pour lesquels le Parlement européen a décidé en 2020 de mettre en œuvre une mission d'enquête.

L'eurodéputé portugais, Paulo Rangel, vice-président du Parti populaire européen et membre de la Commission LIBE (protection des libertés civiles et des droits humains) du Parlement européen a clôturé ce séminaire avec la déléguée du gouvernement de la Communauté de Madrid, Doña María de las Mercedes González Fernández.

Le CESP est force d'initiative et de propositions, il est devenu pro-actif en direction des organisations européennes et internationales et reconnu grâce à une expertise professionnelle policière d'hommes et de femmes de terrain de tous services, des pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe.

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.icmec.org>

<https://www.coe.int> (conseil de l'Europe)

https://anti-fraud.ec.europa.eu/index_fr (OLAF)

<https://www.interpol.int/fr>

<https://institut-europia.eu/it/le-metavers-un-nouvel-univers-une-nouvelle-criminalite/>



Léa Cornevin

Concours externe, 25^e promotion

À l'issue de ma scolarité en juillet 2021, j'ai été affectée au Service de Commandement de Nuit du Doubs en tant qu'adjoint au chef d'unité. Je travaille en cycle 3/3 avec des vacations de 12h08 en alternance avec le commandant qui occupe le poste de chef SND. Je prends mon service à Besançon mais je suis responsable de tout le département, ce qui comprend également les circonscriptions de Montbéliard et de Pontarlier.

Étant externe, j'avais du mal à choisir entre un poste en judiciaire ou sur la voie publique. J'avais une appétence pour le judiciaire mais en prenant mes fonctions au service de nuit, j'ai été rapidement confrontée à des phénomènes de violences urbaines et j'ai découvert le commandement opérationnel des unités sur le terrain.



Exercer sur un poste à portée départementale implique une certaine mobilité, je suis amenée à me déplacer dans les autres circonscriptions lors d'événements importants comme le 14 juillet, le 31 décembre et le 21 juin mais également lors de nuits calmes pour prendre contact avec les collègues et partager des moments de convivialité. Il m'est impossible de dresser une fiche de poste exhaustive tant les missions que j'exerce sont variées. Je peux être amenée à faire des constatations et des placements en garde à vue comme je peux être à la tête d'un service d'ordre ou de maintien de l'ordre. Le seul point commun de mes nuits c'est qu'à la fin de ma vacation, je dois envoyer une synthèse départementale relatant tous les événements importants qui se sont déroulés sur l'ensemble du département.

La nuit c'est un petit monde et on doit pouvoir compter les uns sur les autres, c'est pourquoi j'attache une importance particulière à la communication. Je représente la seule hiérarchie pour tout le département et je dois jongler en permanence entre un commandement ferme et un management participatif.

Cela fait maintenant un an et demi que j'occupe ce poste et chaque cycle est différent, je suis totalement dépendante de l'actualité. Je n'ai d'ailleurs aucune tâche administrative, ce qui me permet d'écouter le trafic radio en permanence et d'être toujours concentrée sur les événements en cours.

Selon moi les qualités requises pour ce poste sont la réactivité dans la prise de décision, l'esprit d'équipe et la détermination. J'ai eu la chance de pouvoir m'appuyer sur les connaissances procédurales de mes deux OPJ et sur la connaissance du terrain de mon adjoint mais la plus grande difficulté que je rencontre c'est la solitude dans la prise de décision, la nuit il faut agir vite et j'aimerais parfois que mes décisions soient confortées par ma hiérarchie.

Choisir un poste de nuit était pour moi un véritable défi, suivre le rythme n'est pas facile tous les jours mais j'ai conscience que ce poste est formateur et que les compétences que j'acquiers me serviront tout au long de ma carrière.

Le SCSI dans les médias

 **Officiers et Commissaires de police**
@PoliceSCSI

« On a aujourd'hui une situation qui donne beaucoup de travail aux #policiers et agents des préfectures mais qui n'est pas satisfaisante par rapport aux résultats »
🎙 Christophe Rouget, SG du SCSI-@CFDT, réagit dans le #JT20h de @France2tv suite aux annonces de @GDarmanin #OQTF



Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et 4 autres personnes

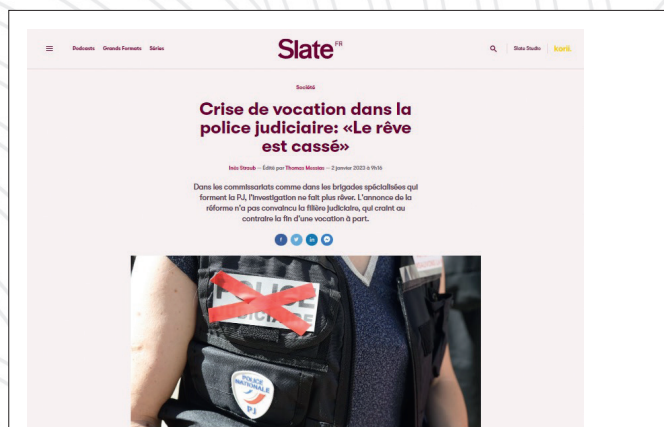
8:11 PM · 2 nov. 2022

**Défendre les cadres de la Police nationale et l'ensemble des policiers, éclairer l'opinion publique et peser sur les débats relatifs à la sécurité :
LE SCSI-CFDT RÉPOND PRÉSENT !**



 **Officiers et Commissaires de police**
@PoliceSCSI

"Les enquêteurs travaillent avec des outils obsolètes, un logiciel de rédaction hors d'âge, des restrictions pour accéder aux données téléphoniques et de connexion" 🎙 Christophe Rouget, secrétaire général du SCSI, est l'invité de @RMCInfo dans @EstelleMidi



Christophe Miette, chargé de mission police judiciaire au **Syndicat des cadres de la sécurité intérieure**, confirme ce constat. «*Vous avez une épée de Damoclès au-dessus de la tête en permanence. D'autant que le parquet peut vous poursuivre pour une erreur procédurale*», confie-t-il.

[...]

Pour ne rien arranger, alors que le développement des **nouvelles technologies** aurait dû faciliter le travail des policiers, sur le terrain le constat est plutôt inverse. «*Notre logiciel de rédaction des procédures est obsolète et double, voire triple le temps passé sur un acte d'enquête*», se désespère Christophe Miette. Autant de problématiques qui ont considérablement changé le métier. L'enquêteur 2.0 se rapproche plus du dactylo que du héros de cinéma.

[...] «*La conciliation entre vie privée et vie professionnelle n'est pas toujours facile dans les gros services d'enquête de police judiciaire. Quand vous êtes sur des affaires de trafics internationaux, de stupéfiants ou d'homicides, vous les ramenez forcément dans la tête à la maison*», concède Christophe Miette.



le 06/12/2022

« Retraites : plusieurs syndicats ne veulent pas que les policiers travaillent "un peu plus", comme l'affirme Gérald Darmanin

[...]

Coté officiers, le SCSi-CFDT "refusera fermement toute régression dans les règles" en vigueur. Les particularités des policiers "ne constituent pas une largesse mais une juste reconnaissance des difficultés d'exercice de ce métier de service public très exposé". »

le 09/12/2022

« Élections professionnelles : l'analyse des résultats dans la police nationale

[...]

Officiers de police. Dans le corps de commandement de la police, le SCSi (CFDT) reste en tête »



Paris, le 6 décembre 2022

Communiqué de presse

RETRAITES : LE SCSi N'ACCEPTE AUCUN RECUL DES DROITS DES POLICIERS !

Le ministre de l'Intérieur a déclaré que les policiers devront « travailler un peu plus » dans le cadre de la réforme des retraites en préparation par le gouvernement. **Le SCSi refusera fermement toute régression** dans les règles qui s'appliquent aux fonctionnaires de police. **Rien ne justifie un report de l'âge légal de départ à la retraite ni un allongement de la durée de cotisation.** La CFDT l'a exprimé très clairement à de nombreuses reprises et nous l'avons rappelé à Gérald Darmanin lors de notre congrès en octobre.

Les lourdes sujétions qu'impose au quotidien le métier de policier ne font que croître. Elles exposent les agents des forces de sécurité intérieure à des risques importants et impactent leur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Dans ces conditions, les particularités en matière retraite de notre profession ne constituent pas une largesse mais une **juste reconnaissance** des difficultés d'exercice de ce métier de service public très exposé.

En cas de report de l'âge légal, la CFDT se mobilisera pour combattre cette mesure injuste. Notre organisation avait été en 2019 le moteur d'une large intersyndicale constituée pour **défendre les spécificités de la retraite des policiers**. Nous nous tenons prêts à renouveler cette initiative si la position du gouvernement devait être maintenue.

Syndicat des cadres de la sécurité intérieure – CFDT
55 rue de Lyon 75 012 PARIS
scsi-pn.fr



Bulletin d'adhésion

**Selon votre affectation
(ou résidence), faites
parvenir votre bulletin
d'adhésion accompagné
de son règlement
à l'adresse (précédée
de l'entête SCSI-Cfdt)
suivante :**

Zone OUEST

Romain LECALIER
Commissariat de police
10, rue du docteur Thibout
de la Fresnaye – 14000 Caen
06 33 99 32 98

Zone NORD

Juliette PECQUEUX CHENAU
Cité Administrative – Rue de Tournai
BP 2012 – 59012 Lille cedex
06 18 90 27 65

Zone ÎLE-DE-FRANCE

Frédéric GRANGER
52, rue Crozatier – 75012 Paris
06 79 83 89 53

Zone EST

Peggy ROTH ENTZ
Hôtel de Police – 34, route de l'Hôpital
67000 Strasbourg
06 64 14 47 69

Zone SUD-EST

Jean-Marc ANDRÉ
Hôtel de Police
40, rue Marius Berliet – 69008 Lyon
07 86 06 40 14

Zone SUD

Olivier OUDIN
1, rue d'Armény – BP 50328
13177 Marseille cedex 20
06 03 07 41 04

Zone SUD-OUEST

Frédéric RIBEIRO
10, rue Charles Monselet
33000 Bordeaux
07 70 19 81 76

RÉUNION

Frédéric LEFÈVRE
DTPN La Réunion – Commissariat
de police de Saint-André – 273, avenue
de la République – 97440 Saint-André
06 92 07 80 06

NOUVELLE-CALÉDONIE

Nicolas CHEDEAU
DTPN Nouvelle-Calédonie
BP 289 – 98846 Nouméa cedex
+687 83 42 92

GUYANE

Éric CHANTEGREL
DTPN Guyane – Hôtel de Police
24, av. du Gal de Gaulle – 97300 Cayenne
+594 694 23 20 54

MAYOTTE

Olivier GRANARA
DTPN Mayotte – 41, bd de l'Hôpital
97600 Mamoudzou
+336 12 54 46 69

MARTINIQUE

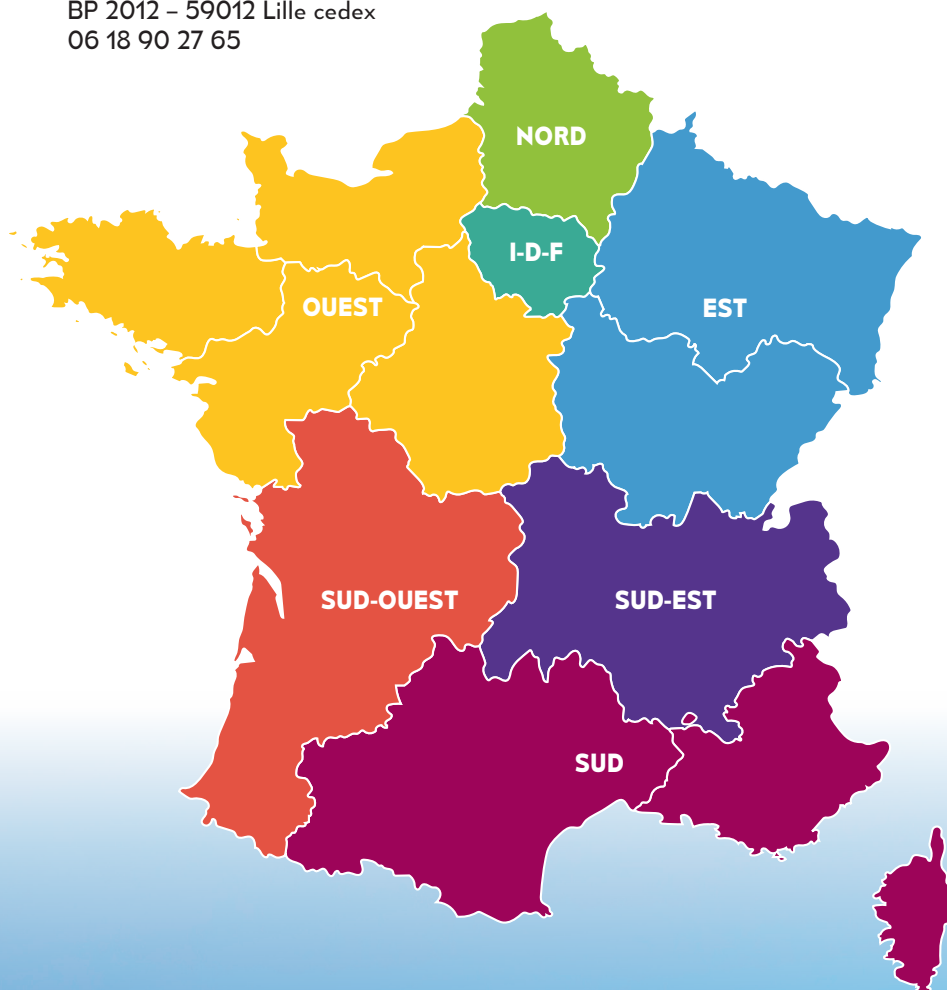
Yannick BOISBAULT
DTPN Martinique – Poste de police
de Dillon – avenue Léon-Gontran
Damas – 97200 Fort-de-France
+596 696 50 43 37

GUADELOUPE

Thérèse CHARPENTIER
DTPN Guadeloupe – CRA
de Guadeloupe – Morne Vergain
97139 Les Abymes
+590 690 50 31 16

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Luc ROATTINO
DTPN Polynésie française
BP 87 – 98713 Papeete
06 86 76 15 94



Chargé de mission CRS
Jean-Marc CORTES
06 18 87 87 45



PRÉSENTATION DE LIVRES

Le Prix de l'Embouchure à Toulouse

Le prix de l'Embouchure, décerné par des fonctionnaires de police de Toulouse pour récompenser le meilleur polar régional, a été remis cette année à René Manzor.



Cette récompense a été remise à René Manzor, cinéaste devenu écrivain, pour son dernier roman « à VIF », lors d'une cérémonie salle des illustres au Capitole, le 7 décembre dernier (source *La Dépêche du Midi*).

Lors de cette cérémonie, l'écrivain a été salué par Pascal Passamonti, le président de l'amicale des policiers de la Haute-Garonne, sous les regards de Jean-Michel Lattes, 1^{er} adjoint et soutien fidèle du prix de l'Embouchure notamment à travers Tisséo, Etienne Guyot, le préfet de Région, Samuel Vuela Simon, le procureur de la République, et des dizaines de policiers toulousains présents dans le public.

« Le prix de l'Embouchure a douze ans cette année. Les fonctionnaires qui lisent les ouvrages et sélectionnent les lauréats sont excellents. Ce prix est une récompense de très haut niveau », estime Etienne Guyot, le préfet d'Occitanie.



« À VIF » de René Manzor paru aux Éditions Calmann-Lévy

Dans la forêt qui borde le village de Gévaugnac, on découvre une toute jeune fille brûlée sur un bûcher. La capitaine Julie Fraysse, du SRPJ de Toulouse, est priée de différer ses vacances et de consulter Novak Marrec, le policier qui a mené l'enquête sur des meurtres très similaires, attribués à un mystérieux « Immoleur » jamais arrêté.

Le problème c'est que Novak est interné en hôpital psychiatrique. Depuis son échec dans l'affaire de l'Immoleur, ce flic intelligent, cultivé et peu loquace est atteint de troubles obsessionnels délirants : par moments son cerveau lui crée de fausses certitudes, qu'il n'arrive pas à distinguer de la réalité.

Convaincu que l'Immoleur est de retour, Novak se lance à corps perdu dans l'enquête avec Julie. Mais comment découvrir la vérité quand votre propre esprit joue contre vous ? Parviendront-ils à mettre au jour les secrets de la petite communauté de Gévaugnac ?

« À VIF » de René Manzor
Éditions Calmann-Lévy

GRILLE INDICIAIRE au 1^{er} juillet 2022

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3 %	ISSP	IRP-BASE	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	HEA 3	972	4 714,23	147,05	1 107,84	413,00	523,28	250,79	5 271,94	5 059,12
	HEA 2	925	4 486,28	140,21	1 054,28	413,00	497,98	238,67	5 047,81	4 839,83
	HEA 1	890	4 316,53	135,12	1 014,38	413,00	479,13	229,78	4 881,34	4 676,40
	4 ^e	830	4 025,53	126,39	946,00	413,00	446,83	214,35	4 596,15	4 396,41
	3 ^e	821	3 981,88	125,08	935,74	413,00	441,99	212,10	4 553,31	4 354,35
	2 ^e	756	3 666,63	115,82	861,66	413,00	407,00	195,49	4 244,25	4 050,93
	1 ^{er}	725	3 516,27	111,11	826,32	413,00	390,31	187,02	4 097,40	3 906,76
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	HEA 3	972	4 714,23	141,43	1 107,84	600,00	523,28	250,79	5 280,95	5 072,98
	HEA 2	925	4 486,28	134,59	1 054,28	600,00	497,98	238,67	5 056,51	4 853,68
	HEA 1	890	4 316,53	129,50	1 014,38	600,00	479,13	229,78	4 890,05	4 690,25
	4 ^e	830	4 025,53	120,77	946,00	600,00	446,83	214,35	4 604,86	4 410,27
	3 ^e	821	3 981,88	119,46	935,74	600,00	441,99	212,10	4 562,02	4 368,21
	2 ^e	756	3 666,63	110,00	861,66	600,00	407,00	195,49	4 252,95	4 064,78
	1 ^{er}	725	3 516,27	105,49	826,32	600,00	390,31	187,02	4 106,10	3 920,62
COMMANDANT DE POLICE	7 ^e	821	3 981,88	119,46	935,74	413,00	441,99	212,10	4 396,06	4 207,03
	6 ^e	806	3 909,13	117,27	918,64	413,00	433,91	207,92	4 324,51	4 137,36
	5 ^e	756	3 666,63	110,00	861,66	413,00	407,00	195,49	4 084,49	3 903,61
	4 ^e	716	3 472,62	104,18	816,07	413,00	385,46	184,77	3 893,25	3 717,39
	3 ^e	680	3 298,02	98,94	775,04	413,00	366,08	175,77	3 721,29	3 549,14
	2 ^e	645	3 128,27	93,85	735,14	413,00	347,24	166,87	3 554,82	3 385,71
	1 ^{er}	612	2 968,22	89,05	697,53	413,00	329,47	158,19	3 398,16	3 231,91
CAPITAINE DE POLICE	E.E.	702	3 404,72	102,14	936,30	378,00	377,92	199,40	3 901,95	3 727,85
	10 ^e	673	3 264,07	97,92	897,62	378,00	362,31	191,14	3 758,66	3 588,19
	9 ^e	638	3 094,32	92,83	850,94	378,00	343,47	180,96	3 586,64	3 419,85
	8 ^e	605	2 934,27	88,03	806,92	378,00	325,70	171,63	3 424,79	3 260,86
	7 ^e	575	2 788,77	83,66	766,91	378,00	309,55	163,27	3 292,34	3 116,21
	6 ^e	545	2 643,27	79,30	726,90	378,00	293,40	154,91	3 145,08	2 971,56
	5 ^e	513	2 488,07	74,64	684,22	378,00	276,18	145,69	2 988,30	2 817,56
	4 ^e	480	2 328,02	69,84	663,48	378,00	258,41	136,36	2 847,69	2 679,80
	3 ^e	450	2 182,52	65,48	622,02	378,00	242,26	128,00	2 699,10	2 533,82
	2 ^e	430	2 085,51	62,57	594,37	378,00	231,49	122,00	2 600,47	2 437,48
	1 ^{er}	410	1 988,51	59,66	566,73	378,00	220,73	116,64	2 501,20	2 340,86
	stagiaire	352	1 707,21	17,07	170,72	143,00	189,50	60,14	1 750,17	
	élève	352	1 707,21	17,07	170,72		189,50	60,14	1 477,52	

* Valeur du point d'indice 4,6860.

Cette grille ne prend pas encore en compte l'augmentation de l'ISSP pour les élèves et stagiaires, ce sera le cas dès que les textes officiels correspondants seront parus.

RÉMUNÉRATIONS MOYENNES MENSUELLES DES COMMISSAIRES

En vigueur au 1^{er} juillet 2022

GRADE	ÉCHELON	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	IR 3 %	ISSP	IRP FONCTION	INDICE PC	TRAITEMENT NET MENSUEL ÎLE-DE-FRANCE	TRAITEMENT NET MENSUEL PROVINCE
COMMISSAIRE GÉNÉRAL	HED3	1279	6 203,19	186,10	1 333,69	2 176,00	1 554	8 027,88	7 767,01
	HED2	1226	5 946,14	178,38	1 278,42	2 176,00	1 490	7 779,77	7 525,94
	HED1	1173	5 689,09	170,67	1 223,15	2 176,00	1 425	7 532,31	7 285,51
	HEC3	1173	5 689,09	170,67	1 223,15	2 093,00	1 425	7 456,59	7 209,79
	HEC2	1148	5 567,84	167,04	1 197,09	2 093,00	1 395	7 339,44	7 095,96
	HEC1	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	2 093,00	1 366	7 227,10	6 986,80
	HEBB3	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	2 093,00	1 366	7 227,10	6 986,80
	HEBB2	1095	5 310,79	159,32	1 141,82	2 093,00	1 330	7 091,97	6 855,53
	HEBB1	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	2 093,00	1 296	6 961,02	6 728,29
	HEB3	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	2 093,00	1 296	6 961,02	6 728,29
	HEB2	1013	4 913,08	147,39	1 056,31	2 093,00	1 231	6 708,10	6 482,54
	HEB1	972	4 714,23	141,43	1 013,56	2 093,00	1 181	6 516,48	6 296,36
	HEA3	972	4 714,23	141,43	1 013,56	2 093,00	1 181	6 516,48	6 296,36
	HEA2	925	4 486,28	134,59	964,55	2 093,00	1 124	6 296,62	6 082,74
	HEA1	890	4 316,53	129,50	928,05	2 093,00	1 081	6 133,25	5 924,01
	1 ^{er}	830	4 025,53	120,77	865,49	2 093,00	1 008	5 852,72	5 651,45
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1124	5 451,44	163,54	1 172,06	1 833,00	1 366	6 989,90	6 749,61
	HEBB2	1095	5 310,79	159,32	1 141,82	1 833,00	1 330	6 854,78	6 618,33
	HEBB1	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	1 833,00	1 296	6 723,82	6 491,09
	HEB3	1067	5 174,99	155,25	1 112,62	1 833,00	1 296	6 723,82	6 491,09
	HEB2	1013	4 913,08	147,39	1 056,31	1 833,00	1 231	6 470,90	6 245,34
	HEB1	972	4 714,23	141,43	1 013,56	1 833,00	1 181	6 279,28	6 059,16
	HEA3	972	4 714,23	141,43	1 013,56	1 833,00	1 181	6 279,28	6 059,16
	HEA2	925	4 486,28	134,59	964,55	1 833,00	1 124	6 059,42	5 845,54
	HEA1	890	4 316,53	129,50	928,05	1 833,00	1 081	5 896,05	5 686,82
	5 ^e	830	4 025,53	120,77	865,49	1 575,00	1 008	5 380,15	5 178,88
	4 ^e	792	3 841,23	115,24	825,86	1 575,00	962	5 202,34	5 006,11
	3 ^e	743	3 603,57	108,11	774,77	1 575,00	903	4 972,85	4 783,12
	2 ^e	705	3 419,27	102,58	735,14	1 575,00	857	4 795,03	4 610,35
	1 ^{er}	667	3 234,97	97,05	695,52	1 575,00	810	4 617,86	4 438,23
COMMISSAIRE	SPÉCIAL	830	4 025,53	120,77	865,49	1 364,00	1 008	5 187,66	4 986,39
	9 ^e	792	3 841,23	115,24	825,86	1 364,00	962	5 009,84	4 813,62
	8 ^e	743	3 603,57	108,11	774,77	1 364,00	903	4 780,35	4 590,63
	7 ^e	705	3 419,27	102,58	735,14	1 364,00	857	4 602,53	4 417,86
	6 ^e	667	3 234,97	97,05	695,52	1 364,00	810	4 425,36	4 245,73
	5 ^e	628	3 045,82	91,37	654,85	1 080,00	763	3 983,64	3 809,19
	4 ^e	591	2 866,37	85,99	616,27	1 080,00	718	3 810,64	3 641,10
	3 ^e	555	2 691,77	80,75	578,73	1 080,00	674	3 642,46	3 477,69
	2 ^e	505	2 449,27	73,48	551,09	1 080,00	614	3 445,32	3 272,36
	1 ^{er}	461	2 235,87	67,08	503,07	1 080,00	560	3 237,95	3 070,84
	stagiaire	381	1 847,86	55,44	184,79	279,00	419	1 976,65	1 823,71
	élève	356	1 726,61		172,66		392		1 479,04



INTÉRIALE

FIERS DE VOUS PROTÉGER QUAND VOUS AGISSEZ



Des garanties
santé et prévoyance

Votre mutuelle
ALTERIALE
À partir de
16€/mois*

éligibles à la participation
de votre employeur

Votre devis
express !



alteriale.interiale.fr

* Les cotisations sont disponibles dans le Règlement Mutualiste accessible sur simple demande.